

RÉSIDENCES D'ARTISTES

« Compagnie associée »

APPEL À PROJETS
2026 - 2028



LE SUD
RÉUNION DE CULTURE(S)



Le Conseil départemental de La Réunion s'est fixé pour principales missions de :

- promouvoir et de valoriser le patrimoine culturel local en s'assurant de la sauvegarde et de la conservation de la mémoire orale et écrite,
- accompagner la création artistique et les expressions culturelles contemporaines, en apportant son soutien aux artistes, aux associations, aux événements et manifestations d'envergure, aux projets de coopération culturelle....

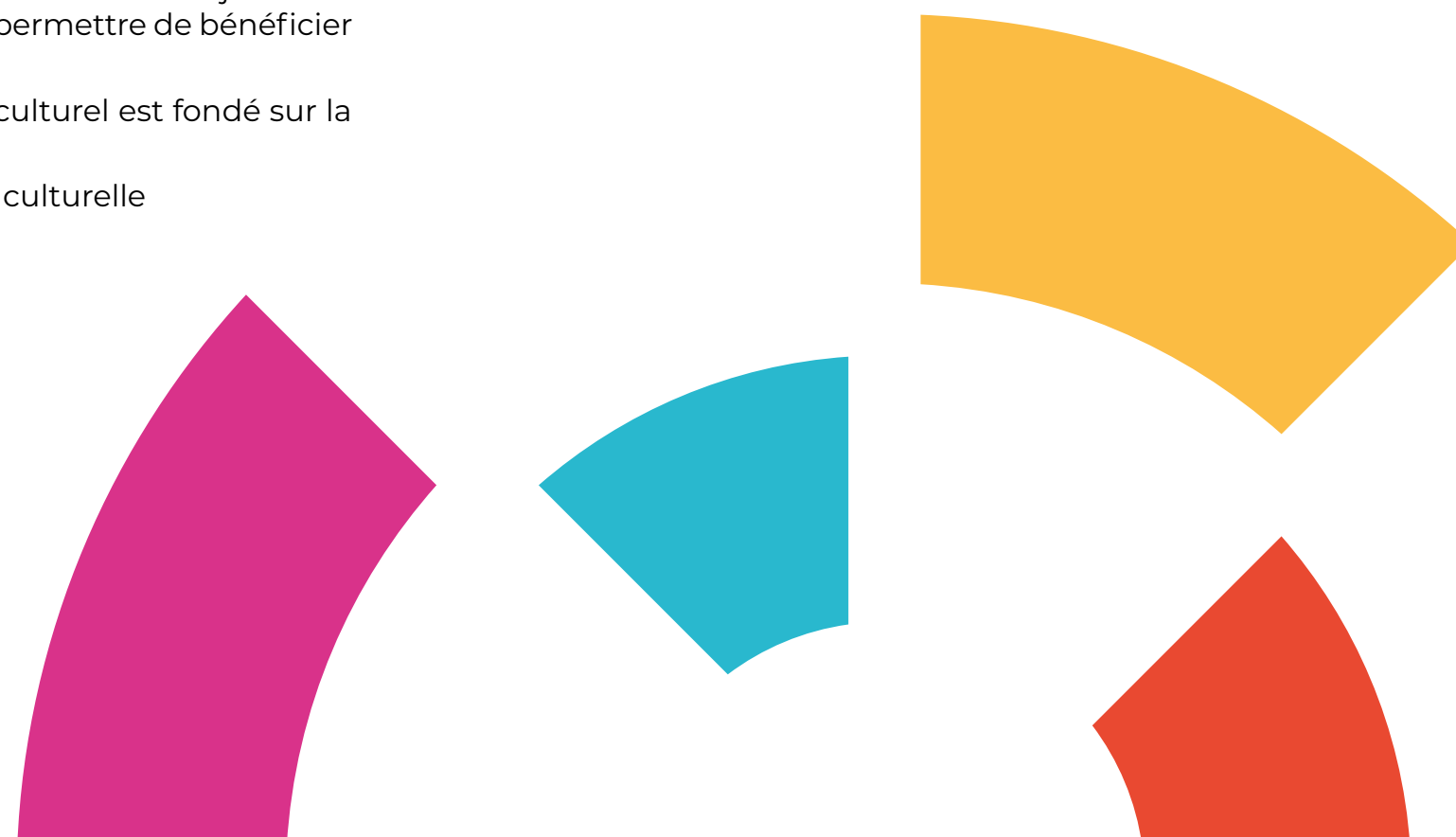
Ses actions prennent appui sur une dizaine d'équipements culturels qui traitent de thématiques spécifiques tout en œuvrant à des projets partagés et à une mutualisation de leurs moyens.

En 2024, le Département a ouvert un nouveau lieu culturel, pluridisciplinaire, qui a vocation à embrasser un large champ culturel.

Inscrit au titre des monuments historiques depuis 2006, ce bâtiment rectangulaire forme une vaste salle avec, sur les côtés, partiellement, et sur l'arrière, des salles de plus petite envergure formant des appentis autour du bâtiment principal. Ces espaces sont autant de locaux aujourd'hui destinés à être mis à disposition notamment des artistes, afin de leur permettre de bénéficier d'un lieu de création pour une période donnée.

L'engagement du Département dans l'ouverture de ce nouvel espace culturel est fondé sur la recherche des objectifs suivants :

- contribuer à l'équité territoriale dans la mise en œuvre de la politique culturelle
- enrichir l'offre culturelle de la microrégion sud
- fortifier la démocratie culturelle.



Objectifs et contenu des résidences

- Renforcer les liens entre le Centre Culturel le Sud et le monde de la création artistique local, via l'accueil sur une période longue d'un artiste ou d'une compagnie intervenant dans le champ des arts de la parole ;
- offrir à l'artiste ou à la compagnie un espace dédié au sein du Centre Culturel ;
- mettre à disposition de l'artiste ou de la compagnie un local et plus largement un environnement favorable au développement de son travail sur le plan artistique et aussi dans les autres dimensions de son activité ;
- soutenir l'artiste ou la compagnie retenu, dans ses activités de recherche, de création, de constitution d'un réseau de collaborations et de partenariats, de montage de projets... ;
- associer l'artiste ou la compagnie à l'animation du Centre culturel Le Sud, via une installation longue sur le site et une participation active, créative et régulière à la programmation artistique et culturelle qui y est proposée ;

- proposer à des publics diversifiés des temps de rencontre réguliers avec l'artiste ou la compagnie : ateliers, accueil des publics-cible de la collectivité (écoles, seniors, publics sociaux...), participation à des ateliers d'écriture, présence à des répétitions...

1 Résidence

Le Centre culturel met deux espaces de travail à la disposition d'un artiste ou d'une compagnie associée :

- 1 atelier pédagogique
- 1 atelier d'expression

Ces 2 espaces seront accessibles, sous réserve de compatibilité avec la programmation de l'établissement, laquelle leur sera communiquée suffisamment à l'avance pour faciliter l'organisation de leur activité.

Disciplines

Arts de la parole :

- théâtre
- conte
- poésie
- récit.

Dates et durée

La durée de la résidence artistique est de **2 ans**.

Conditions financières

La Résidence d'artiste associé faisant l'objet du présent appel à candidature ne donnera lieu à aucune rétribution financière.





Engagements des artistes

Une convention fixant les modalités de la résidence sera établie entre le Centre Culturel et l'artiste ou la compagnie associée.

Ils s'engageront à mener la résidence jusqu'à son terme et à s'impliquer dans une démarche de partage avec les publics sur son travail de création.

Conditions d'accueil

Le Centre Culturel Le Sud sera l'interlocuteur privilégié de l'artiste ou la compagnie pendant toute la durée de la Résidence.

Droit de propriété littéraire et artistique

L'artiste ou la compagnie reste propriétaire de l'œuvre ou des œuvres éventuellement créées au cours de cette résidence.



Analyse et sélection des projets

Le jury est composé de professionnels du monde artistique, de représentants du Centre Culturel et des institutions partenaires de ce projet. Il apportera une attention toute particulière à la pertinence et à la faisabilité du projet ainsi qu'à la prise en compte par le candidat de la dimension sociale du projet.

Date limite d'envoi des dossiers

23 mars 2026 au plus tard

et selon les modalités de dépôt suivantes :

Transmission des dossiers
lesud@cg974.fr

Contact

Le Sud – Réunion de culture(s)
60 rue Victor le Vigoureux
97410 Saint-Pierre
0262 81 77 60

Passé ce délai, aucun dossier ne sera admis.

Pièces à joindre au dossier

Pour toutes les candidatures :

- > un curriculum vitae,
- > une note d'intention présentant les orientations du projet,
- > un dossier de présentation de la démarche artistique du candidat et de sa production existante,
- > un certificat de répertoire des entreprises et des établissements délivré par l'INSEE,
- > un relevé d'identité bancaire,
- > les attestations de paiement des cotisations sociales (CGSS, ASSEDIC, Caisse de retraites complémentaires, Caisse de congés des spectacles (CCS) et GRISS,
- > le formulaire de candidature.

Pour les associations :

- > les statuts de l'association (extraits signés et datés),
- > le récépissé de la déclaration à la Préfecture (date de création),
- > la copie de la publication au Journal Officiel,
- > la composition du bureau de l'association et du conseil d'administration,
- > le formulaire de candidature.